

Le premier décembre deux mil seize, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2016 à 20 H 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Maire.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2016,
- 2) Décision budgétaire modificative,
- 3) Indemnité du receveur 2016,
- 4) Noms de rues (Messieurs Dagan, Hautot et EURL Terres de Caux),
- 5) Convention du personnel (SIVOS),
- 6) Dommages-ouvrage Salle des fêtes : acceptation, indemnisation,
- 7) Demande de dérogation repos dominical 2017,
- 8) Dieppe-Maritime : modification des statuts, rapport annuel sur l'eau,
- 9) Tarifs publicitaires journal municipal 2017,
- 10) @ctes : aide au contrôle de légalité dématérialisé,
- 11) Terres de Miromesnil,
- 12) Questions diverses,
- 13) Communications du Maire,
- 14) Tour de Table.

Le Maire,

B. BAZILLE

---

## SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2016

Le huit décembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. BAZILLE, Mme ROYER, M. SOTTOU, Mme BACHELET, MM LEFEBVRE, CHANDELIER, PARRAUD, Mmes ABRAHAM-MARCHAND, BENOIST, CRISTOL, FOLLET, MARCHAND, MM CANTO, CAPRON, LÉMERAY

M. LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance, Madame Claude Marchand assurant les fonctions.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Mission de maîtrise d'oeuvre à Monsieur Curtet, architecte pour l'atelier municipal
- Mission de maîtrise d'oeuvre à Madame Jeanvoine, architecte pour l'aménagement du bureau de vote des Vertus

Le conseil municipal accepte ces deux points supplémentaires à délibérer.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2016**

Le compte rendu de la réunion 13 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

### **AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE – TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU PLU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération prise lors du dernier conseil municipal sur le transfert de compétence du PLU à l'agglomération de la région dieppoise a été votée trop tôt. Cette question sera donc inscrite au prochain conseil municipal en début d'année 2017.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DÉLÉGUÉ À L'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE POUR LA PARCELLE ZA 198**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agglomération de la région dieppoise à délibérer favorablement sur le droit de préemption urbain qui lui a été délégué par la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour la parcelle ZA 198.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs des manifestations suivantes : récompense aux bacheliers 2016, harengade, assemblée générale départementale de la gymnastique volontaire, repas des anciens du cercle des amis, les jardins fleuris, Téléthon 2016.

### **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 6 N°16-10-01**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les opérations à inscrire au budget 2016 afin de régulariser la dépense du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) en vue de voter les décisions budgétaires modificatives :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
73925 (014) ; fonds de péréquation des ressources intercommunales	3 446,00 €	7325 (73) : fonds de péréquation des ressources intercommunales	3 446,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 446,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 446,00 €</b>

**VOTE 14**

**POUR 14**

**CONTRE 00**

## **INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL 2016**

### **N°16-10-02**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité de conseil peut être allouée au trésorier municipal au titre de l'année 2016. Mme Fleury remplissant pleinement ses fonctions de conseil auprès de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, il propose au conseil municipal de lui verser cette indemnité au taux plein de 100 % soit la somme de 457,37 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au titre de l'année 2016 l'indemnité de conseil au trésorier municipal au taux plein de 100 % soit la somme de 457,37 € brut.

<b>VOTE</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

## **NOMS DE RUES**

### **N°16-10-03**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer afin de donner des noms aux rues du site des anciennes serres Brunet, du site du terrain de la Pointe et du lotissement situé rue de la Libération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote l'attribution des noms de rues :

Site des anciennes serres Brunet :

- rue donnant rue des Canadiens face à la rue de la Providence : **rue Jacques Brunet**
- rue située le long de la RN 27 : **rue des petites halles**
- rue donnant rue des Vertus : **rue de la Baronnie du Jardin**

Site du terrain de la Pointe (projet SEQUOIA)

#### **Impasse de la Pointe**

Lotissement situé rue de la Libération (terres de Caux)

#### **Impasse de la Libération**

<b>VOTE</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE ET LE SIVOS DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE / SAUQUEVILLE**

### **N°16-10-04**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de passer une convention de mise à disposition de personnel et de remboursement de charges dues entre la commune de Saint-Aubin-sur-Scie et le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie / Sauqueville comme suit :

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville en date du 17 mars 2016,  
Vu la délibération de la commune de Saint-Aubin-sur Scie-en date du,

Considérant :

- que l'agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, rémunérée sur la base de 35 heures hebdomadaires travaille 335,52 h/an pour la cantine scolaire qui est une compétence SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville
- que l'agent du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville rémunéré par celui-ci, effectue le remplacement de l'agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie l'été (61h/an), le ménage à l'église (15h/an), le ménage au Point Jeunes (15h/an), des manifestations diverses (6h/an), le ménage à l'école maternelle (102h/an) pour le compte de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie
- que l'agent du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville rémunéré par celui-ci, fait le ménage à l'école maternelle pour le compte de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie (540 h/an).
- que l'agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie rémunéré par celui-ci, assure la traversée des élèves devant le groupe scolaire les Petits Princes pour le compte du SIVOS (234h/an).
- Au total le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville met à disposition pour la commune de Saint-Aubin-sur-Scie 739 h par an et la commune de Saint-Aubin-sur-Scie met à disposition du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville 569,52 heures par an.

Il est convenu ce qui suit

Entre

Monsieur BAZILLE Bernard, Maire de Saint-Aubin-sur-Scie, autorisé à signer la présente convention

Et,

Madame PIMONT Annie, agissant en qualité de Vice-Présidente du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville

Article 1 : Le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville doit 335,52 h/an à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie au titre des missions effectuées par l'agent à la cantine pour le compte du SIVOS.

Article 2 : La commune de Saint-Aubin-sur Scie doit 199 h/an au SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville pour le ménage au titre du remplacement de l'agent l'été, le ménage à l'école maternelle, à l'église et au Point Jeunes et des manifestations diverses par l'agent du SIVOS.

Article 3 : La commune de Saint-Aubin-sur-Scie doit 540 h/an au SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville pour le ménage de l'école maternelle effectué par l'agent du SIVOS pour le compte de la commune.

Article 4 : Le SIVOS doit 234 h/an à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour assurer la traversée des élèves devant le groupe scolaire Les Petits Princes.

Article 5 : Le coût salarial des agents sera défini en fonction du traitement de base indiciaire auquel seront ajoutées les primes éventuelles et les charges patronales.  
Il sera ainsi défini un coût horaire par agent qui sera ensuite multiplié par le nombre d'heures dû pour chacun d'eux.

Article 6 : Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sera reconduite par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Article 7 : Cette convention pourra être modifiée par avenant à chaque renouvellement de contrat et à tout moment par délibération du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville ou de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie.

Fait à Saint-Aubin sur Scie,  
Le

Le Maire,  
B. BAZILLE

La Vice-Présidente  
A. PIMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la convention de mise à disposition de personnel et de remboursement de charges dues entre la commune de Saint-Aubin-sur-Scie et le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie / Sauqueville présentée ce jour.

<b>VOTE</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE – INDEMNISATION SINISTRE**  
**SALLE DES FÊTES**

**N°16-10-05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'indemnité sur les dommages de dégradation du revêtement de sol suite à infiltrations. Le montant de l'indemnisation est de 11 355,72 € TTC afin de pouvoir refaire le seuil béton (3 451,52 € TTC), la dépose de l'ensemble de la partie basse de la menuiserie (2 934 € TTC) et la reprise de 65 m<sup>2</sup> de sol PVC (4 960,20 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'indemnisation des travaux à effectuer à la salle des fêtes pour un montant de 11 355,72 € TTC et autorise Monsieur le Maire à mettre à l'encaissement le chèque correspondant.

<b>VOTE</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>

**OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNÉE 2017**  
**N°16-10-06**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi de demandes d'ouvertures dominicales pour l'année 2017 par les magasins BUT et NOZ.

Après concertation avec les responsables des dits-magasins et l'avis de la communauté d'agglomération de la région dieppoise pour les ouvertures dominicales 2017 pour la ville de Dieppe, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour l'ouverture pendant cinq dimanches en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour l'ouverture sur cinq dimanches pour l'année 2017 comme suit :

Dimanche 15 janvier 2017  
Dimanche 3 décembre 2017  
Dimanche 10 décembre 2017  
Dimanche 17 décembre 2017  
Dimanche 24 décembre 2017

<b>VOTE</b>	<b>14</b>
<b>POUR</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

Arrivée de Mme Clotilde MARCHAND à 21 H 20.

**RÉVISION DES STATUTS DE DIEPPE-MARITIME**  
**N°16-10-07**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la révision des statuts de Dieppe-Maritime qui vient d'être votée par le conseil communautaire du 15 novembre 2016. Ils prennent en compte les zones économiques.

Madame Royer fait le compte rendu du conseil communautaire de Dieppe Maritime au cours duquel quelques remarques ont été faites sur la délimitation de la zone de la Maison Blanche. Cependant, la délibération de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie prévaut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la révision des statuts de Dieppe-Maritime.

<b>VOTE</b>	<b>15</b>
<b>POUR</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

**RAPPORT SUR L'EAU – DIEPPE MARITIME**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un CD est à la disposition en mairie afin de consulter le rapport sur l'eau établi par Dieppe-Maritime.

**TARIF PUBLICITAIRE – BULLETIN MUNICIPAL 2017**  
**N°16-10-08**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'an dernier pour les insertions de publicité dans le journal municipal :

- ◆ 1/8 de page : 70 €
- ◆ 1/4 de page : 120 €
- ◆ 1/2 page : 180 €
- ◆ 1 page : 300 €

Il précise que ces tarifs sont les mêmes depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'an passé.

<b>VOTE</b>	<b>15</b>
<b>POUR</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

**Aide au Contrôle de légalité dématérialisé (@CTES)**  
**N°16-10-09**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée. Pour cela, le conseil municipal doit se prononcer et signer une convention avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de recourir à la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>VOTE</b>	<b>15</b>
<b>POUR</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

**TERRES DE MIROMESNIL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie avec les représentants des services de l'Etat, du syndicat de bassin versant Saône Vienne et Scie, de l'entreprise EUROVIA et de M. Romatet concernant le remblaiement de terres sur le hameau de Miromesnil. Le lieu impact un talveg de 2 ha, mais pas d'axe de ruissellement.

Il est préconisé de maintenir les arbres existants et de planter la parcelle remblayée. Un bassin en partie basse sera créé avec un débit de fuite.

Une déclaration de travaux avec avis du maire devra être déposée et instruite. Ce dossier sera soumis à la loi sur l'eau.

## **ATELIER MUNICIPAL – MAITRISE D’ŒUVRE**

### **N°16-10-10**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel à Monsieur Curtet, architecte, pour une mission de maîtrise d’œuvre dans le dossier d’aménagement et d’agrandissement de l’atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d’œuvre de l’aménagement et d’agrandissement de l’atelier municipal à Monsieur Curtet, architecte.

<b>VOTE</b>	<b>15</b>
<b>POUR</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

## **AMENAGEMENT DU BUREAU DE VOTE AUX VERTUS – MAITRISE D’ŒUVRE**

### **N°16-10-11**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel à Madame Jeanvoine, architecte, pour la maîtrise d’œuvre de l’aménagement du bureau de vote aux Vertus dans une partie des locaux désaffectés de l’ancienne école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier la maîtrise d’œuvre à Madame Jeanvoine, architecte, pour l’aménagement du bureau de vote aux Vertus.

<b>VOTE</b>	<b>15</b>
<b>POUR</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>

Monsieur Canto fait le résumé de la réunion qui a eu lieu sur place avec les différents concessionnaires pour la vente et l’aménagement de l’ancienne école maternelle, ainsi que du logement attenant.

## **COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- De la convention de Dieppe pour la mise à disposition gratuite de personnel pour l’entretien des espaces verts avenue de la Maison Blanche et du rond point de la Maison Blanche.
- Fait le rapport de la redevance spéciale des ordures ménagères due par les entreprises et les artisans qui doit être votée au prochain conseil communautaire de Dieppe-Maritime. Des hausses très importantes sont à craindre. Il demande qu’un lissage soit appliqué avec un plafond car l’augmentation qui devra être supportée par les entreprises et artisans est très forte.
- Madame Claude MARCHAND a demandé sa mise à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Il regrette ce départ mais comprend cette décision.
- Il a été saisi d’une demande pour un spectacle destiné aux malentendants.

## TOUR DE TABLE

◆ **Mme ROYER** fait le compte rendu du conseil d'agglomération et du bureau auxquels elle a assisté.

◆ **M. SOTTOU** rappelle que la Fête des Lumières aura lieu ce samedi 10 décembre 2016.

◆ **M. LEFEBVRE** informe le conseil municipal qu'un bilan financier a été fait avec le cabinet V3D pour les travaux de la rue des Canadiens.

La clôture sera effectuée par une entreprise hors marché.

La présentation du PADD dans le cadre de la révision du POS en PLU est prévue le 20 décembre 2016 à 18 H à la salle des fêtes en réunion publique et aux personnes associées à 15 H.

Les éclairages de Noël sont mis en place.

◆ **Mme BACHELET** rappelle que l'Arbre de Noël aura lieu le Jeudi 15 décembre à 20 H à la salle des fêtes. A cette occasion, 117 enfants recevront un jouet.

◆ **Mme FOLLET** souhaiterait qu'un passage Piétons soit implanté rue de la Providence à l'intersection avec la rue des Canadiens.

◆ **Mme BENOIST** a assisté avec Mme Cristol à l'assemblée générale de Résopal. Le bureau est démissionnaire dans son ensemble.

Elle rappelle qu'elle organise une conférence le vendredi 9 décembre à la salle des fêtes sur son périple sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle.

◆ **Mme ABRAHAM-MARCHAND** a contacté les Bâtiments de France pour la rénovation de la Croix de Pierre.

◆ **M. CAPRON** signale que l'élagage rue des Aubépines a été réalisé et que les travaux ont été bien faits.

◆ **M. LEMERAY** souhaiterait que les poubelles sur les parkings de la RN 27 soient ramassées plus souvent car elles débordent régulièrement. La DIR NO sera informée.

◆ **Mme CRISTOL** signale qu'il y a à nouveau des trous dans la chaussée rue du Haras.

Elle a assisté au club des communes le 29 novembre 2016 avec Mme Benoist.

◆ **M. CANTO** signale qu'une réunion du Syndicat de l'Arques est programmée pour le 15 décembre 2016.

**M. le Maire** informe le conseil municipal que le compromis de vente est signé pour l'école maternelle des Vertus et que la maison Lemée est désormais propriété de la commune.

La séance est levée à 22 H 45